

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES
SEANCE DU 8 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dimanche huit mai à 10h00, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, FALGOUX Jean Louis, MANY Maxime, BALLET Catherine, BERTRAND Régis, ESPINOUBE Sandrine

Excusés ayant donné pouvoir :

BOYER Marie-Noëlle, pouvoir à SERRE Christophe
BOYER MUNOZ Dominique, pouvoir à GREGOIRE Bernard
BONHOMME Didier, pouvoir à GIAT Laurent
GAY Fabrice, pouvoir à ESPINOUBE Sandrine

Secrétaire de séance : MANY Maxime

Date de convocation : 4 mai 2022

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 avril 2022

Monsieur le Maire précise qu'une erreur de frappe a été modifiée après l'impression du compte rendu dans la partie attribution des marchés de travaux concernant le lot n°7. Le montant HT est de 80 950,63€ au lieu de 80 950,83€ et le total est de 1 130 178,11€ HT au lieu de 1 130 178,31€ HT.

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 est approuvé.

Monsieur le Maire propose de préciser le point ressources humaines à l'ordre du jour, de la manière suivante, ce que le Conseil accepte :

- Renouvellement poste agent technique
- Création d'un renfort saisonnier de 3 mois

Informations du Maire

-La facture du SIEG concernant les illuminations festives 2021 a été réglée pour un montant de 2 057,29€.

-Un arrêté de fermeture de l'Hôtel du Lion d'Or a été pris à partir du 20 avril 2022. En effet, suite au courrier de l'exploitant du 27 janvier dernier stipulant que les travaux de conformité étaient terminés pour la partie hôtel, la commission d'arrondissement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP s'est rendue sur place le 24 février 2022 et a constaté que les travaux n'étaient pas finis. La réunion plénière du 17 mars a émis un nouvel avis défavorable à la poursuite d'exploitation en précisant que « les prescriptions liées à l'autorisation de travaux et aux visites périodiques antérieures sont à réaliser dans leur ensemble ». La réouverture des locaux au public est conditionnée à l'achèvement des travaux préalable à une nouvelle visite de la commission que convoquera le SDIS. Une autorisation d'ouverture (par arrêté municipal) pourra être délivrée suite au passage de la commission de sécurité compétente ayant constaté la mise en sécurité de l'établissement et à avis favorable de la commission.

L'arrêté autorisant le fonctionnement du restaurant quant à lui valable jusqu'au 30 juin 2022.

1 – Personnel

- ***Renouvellement poste agent technique - contrat 3 ans***

Monsieur le Maire rappelle le recrutement suite à l'ouverture de poste, la déclaration de vacance, l'appel à candidature et la sélection parmi les candidats d'un agent technique au 1^{er} juin 2021. Il propose de renouveler pour 3 ans, le CDD de l'agent technique à hauteur de 35 heures par semaine à partir du 1^{er} juin 2022 en tant qu'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité avec 11 voix pour et 4 abstentions (Maxime MANY, Catherine BALLEET, Régis BERTRAND et Sandrine ESPINOUBE) :

-donne son accord ;

-charge le Maire des démarches nécessaires.

- ***Renfort saisonnier de 3 mois***

Monsieur le Maire propose un renfort saisonnier de 3 mois, du 1^{er} juin 2022 au 31 août 2022 à hauteur de 35h par semaine, période pendant laquelle nous aurons deux agents à temps plein et un agent à temps partiel à raison de 12h00 hebdomadaires dans le cadre du temps annualisé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

-donne son accord et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

-charge le Maire des démarches nécessaires.

2 – Ventes

- ***Vente de matériel de l'ex EHPAD***

Monsieur le Maire précise que, suite au Conseil Municipal du 18 février dernier, les propositions d'achat pour le matériel de l'EHPAD devaient être déposées avant le 15 avril en Mairie.

Monsieur Christophe VERGNOL et Madame Marie Noelle BOYER se sont chargés de l'organisation des visites.

Suite aux différentes propositions, il est proposé de vendre, dans l'état et sans garantie :

Plonge 1 bac, lave-vaisselle capot et table de sortie : 1 300€

4 rayonnages sur pied : 200€

Chariot bain marie : 500€

Table de préparation : 200€

Sauteuse et marmite : 350€

Piano 2 feux : 500€

Etagère console 1m20 : 80€

3 rayonnages à roues : 15€

Lave mains n°1 : 30€

Armoire maintien de température : 300€

Armoire froide Antartica : 300€

Armoire froide Franstal : 300€

Armoire froide Thirode : 350€

Meuble bas froid : 500€

Ouvre boites : 10€

Plonge 1 bac : 350€

Etagère console 1m60 : 60€

Etagère console 1m20 : 60€

Lave main n°2 : 50€

Centrale de désinfection n°1 : 100€
Plonge 2 bacs : 300€
Chariot en polypropylène n°1 : 50€
Chariot en polypropylène n°2 : 50€
Support sac poubelle : 15€
Support bac plastique gris n°1 : 75€
Support bac plastique gris n°2 : 75€
Rayonnage de pied : 200€
Etagère avec trous n°1 : 120€
Etagère avec trous n°2 : 120€
Etagère avec trous n°3 : 120€
Etagère avec trous n°4 : 100€
Four mixte : 1 000€
Chariot : 70€
Gastro inox : 70€
Gastro PVC : 50€
Gastro perforé : 50€
Centrale de désinfection n°2 : 100€
Hotte n°1 : 150€
Hotte n°2 : 100€
Soit un total de 8 400€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (VERGNOL Christophe, BOYER Marie Noëlle et MANY Maxime ne prennent pas part au vote) :

**-autorise les ventes citées ci-dessus au prix indiqué ;
-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces cessions dont les différentes opérations comptables de sortie de l'actif.**

Les acheteurs devront, lors de l'enlèvement du bien, signer un accord d'achat et déposer le chèque pour le règlement.

- ***Vente du tractopelle***

Monsieur le Maire précise que, suite au conseil Municipal du 18 février dernier, les propositions d'achat pour le tractopelle devaient être déposées avant le 15 avril en Mairie.

Suite à l'ouverture des 3 propositions, il est proposé de vendre le tractopelle à l'offre la plus disante soit 7 150€ dans l'état. L'acheteur devra, lors de l'enlèvement du bien, signer un accord d'achat et déposer le chèque pour le règlement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**-autorise la vente citée ci-dessus au prix indiqué ;
-autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession dont les différentes opérations comptables de sortie de l'actif.**

- ***Sortie du patrimoine communal***

Tous les biens vendus ci-dessus seront sortis de l'actif de la Commune. Les différentes opérations comptables seront vues et préparées avec l'aide de la Trésorerie d'Issoire.

3 – Demande de particulier

- ***Nécessitant révision simplifiée n°2 du PLU***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. et Mme CONSTANTIN demandant l'échange de classification de sol à Manaranche pour une construction dans le futur. L'échange serait entre une partie de la parcelle ZY 37 située en zone Udb appartenant

à Olivier CONSTANTIN et une partie de la parcelle ZY 74, sur laquelle une construction est déjà existante, située en zone A appartenant à Denise CONSTANTIN.
Le Conseil Municipal, avant de prendre une décision souhaite solliciter les organismes concernant les réseaux d'eau et d'électricité en amont et charge le Maire des démarches nécessaires.

4 – Points travaux et projets

- ***Tiers lieux***

Les travaux se poursuivent. Les réunions de chantier permettent de suivre les entreprises. La fin des travaux est programmée en juillet.

- ***Presbytère***

L'entreprise Chauvet intervient en ce moment sur la toiture du Presbytère face sud avec un complément de travaux à prévoir sur la sécurisation de la cheminée (joints et cerclage)

- ***Parking***

La consultation du parking est en cours en consultation directe des entreprises (5) compte tenu de l'enveloppe estimée et selon les règles du code des marchés publics. Le retour des offres est fixé au 19 mai. Suivra une CAO le 21 mai et un Conseil Municipal le 23 mai pour attribution.

- ***Amendes de Police***

Le Maire expose au Conseil Municipal le dossier établi par les Services de la DRAT du Sancy, pour la réalisation d'opérations de sécurité sur une portion de la RD 29 à l'entrée du Bourg en venant de la Tour d'Auvergne (rue des Nobles). En tenant compte du tracé actuel de la route (ligne droite favorisant la prise de vitesse), le choix technique se porte sur la création d'une écluse avec un essai expérimental préalable provisoire. La traversée du Bourg sera aménagée en zone 30 pour sécuriser les déplacements pour tous avec une signalisation spécifique ainsi que la matérialisation par peinture sur chaussée de l'arrêt de bus TER.

L'estimation financière est de 12 330€ HT avec une subvention espérée de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-donne son accord et valide ce dossier

-charge le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services du Conseil Départemental.

Le point sera refait avec après obtention de la subvention.

5 – Convention Mairie - Office de Tourisme - Artisanat

Monsieur le Maire donne lecture de la convention (qui sera annexée à la délibération) réactualisée concernant les locaux mis à disposition de l'Artisanat et de l'Office de Tourisme pour l'année 2022 dans un premier temps avec un bilan en fin d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

-accepte cette convention ;

-autorise le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le conseil et l'artisanat rural resteront vigilants sur le schéma d'accueil et d'information de l'office de tourisme.

6 – Journée vœux solidaires

Monsieur le Maire précise que cette journée est au profit des Restos du Cœur et des Ukrainiens logeant sur Tauves. Les repas et ventes de boissons sont payants. La mairie offre le vin d'honneur et le groupe de musique.

7 – Questions diverses et informations

- ***Compostage partagé***

Suite à la distribution d'une information sur le compostage partagé dans le centre bourg de la Commune, Monsieur le Maire précise que nous avons quelques retours : 4 foyers sont volontaires pour y participer et un foyer pour être référent si besoin.

- ***Circulation et stationnement rue de l'Enfer***

-Il est précisé qu'un courrier a été distribué aux habitants du quartier autour de la rue de l'Enfer et du passage du Purgatoire demandant de ne pas stationner dans ces passages car cela bloque parfois la circulation des riverains.

- ***Prestation de services pour les repas de la cantine***

Monsieur le Maire rappelle que la consultation a été validé au Conseil Municipal du 18 mars 2022. Elle était en ligne du 24 mars au 30 avril 2022. Le Maire précise que 6 entreprises ont retiré le dossier. Deux structures ont déposé une proposition dans les délais : une sur la plateforme et l'autre par mail car problème de connexion sur le portail. Une commission spéciale aura lieu prochainement pour analyser les dossiers avec les membres de la CAO, deux représentants de l'association des parents d'élèves, un élu d'Avèze et un élu de Singles.

- ***Autres informations***

-Une campagne de bouchage de trous est en cours d'exécution par les agents du service technique avec de l'enrobé à froid.

-L'élagage des arbres le long de la D922 au niveau de la caserne des Pompiers aura lieu début de semaine 19.

-Le Maire demande au groupe de la majorité et au groupe de l'opposition de passer leur contribution pour le bulletin municipal pour fin mai

-Christophe VERGNOL informe de la transmission du dossier noms de rues à tous les organismes concernés.